

Formulaire de demande de dossier de résident du Centre de développement du Manitoba (MDC)

**Remplissez ce formulaire pour obtenir une copie de votre
dossier de résident du MDC.**

Les dossiers au sujet de personnes qui ont résidé au centre de développement du Manitoba sont appelés « dossiers de résident ».

Ils contiennent des renseignements personnels.

Si vous avez résidé au MDC, il existe un dossier avec des renseignements à votre sujet.

Seules certaines personnes peuvent en obtenir une copie.

Vous ou votre décideur au nom d'autrui pouvez obtenir une copie.

Votre décideur au nom d'autrui est une personne qui est autorisée à prendre des décisions en votre nom.

Vous devez remplir ce formulaire pour obtenir une copie de votre dossier de résident du MDC.

Vous devez envoyer le formulaire au plus tard le 27 août 2023.

À noter :

- Vous n'êtes pas tenu d'examiner votre dossier ou de remplir ce formulaire pour faire une réclamation.
- Une succession doit détenir une permission écrite pour obtenir le dossier d'une personne.

**SI VOUS DÉSIREZ OBTENIR VOTRE DOSSIER DU MDC,
VEUILLEZ FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS.**

Mon prénom est _____ . (Écrivez votre
prénom complet. N'écrivez pas votre surnom.)

Mon deuxième prénom est _____ . (Si vous
n'en avez pas, laissez la ligne vide.)

Mon nom de famille est _____ .

Par le passé, j'ai porté le ou les noms suivants :

_____. (Si vous n'avez jamais porté un autre
nom, laissez la ligne vide.)

Mon jour de naissance : _____ .

Mon mois de naissance : _____ .

Mon année de naissance : _____ .

Année(s) de résidence au MDC :

Si vous résidez toujours au MDC, cochez cette case :

Je veux recevoir les renseignements sur mon dossier du MDC à l'adresse suivante :

Rue et numéro d'immeuble : _____

Numéro d'appartement (s'il y a lieu) : _____

Ville : _____

Province : _____

Pays : _____

Code postal : _____

Le bureau de l'administrateur des réclamations peut communiquer avec moi au sujet de mon dossier de résident au numéro ATS ou de téléphone suivant :

Indicatif régional : _____

ATS ou téléphone : _____

Si vous n'avez pas de numéro ATS **ou** de téléphone, laissez la ligne vide ou écrivez le numéro d'une personne de confiance.

Voici le numéro de téléphone d'une personne de confiance :

_____.

Mon adresse courriel : _____. Si vous n'en avez pas, laissez la ligne vide.

Si vous avez un décideur au nom d'autrui, écrivez son nom ici :

_____.

SI VOUS AVEZ REMPLI LE FORMULAIRE POUR VOTRE PROPRE COMPTE, VOUS AVEZ MAINTENANT TERMINÉ. VEUILLEZ ENVOYER LE FORMULAIRE À L'ADMINISTRATEUR LE 27 AOÛT 2023.

SI VOUS AVEZ REMPLI LE FORMULAIRE POUR QUELQU'UN D'AUTRE, VEUILLEZ RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES.

Comment vous appelez-vous? _____

Quelle est votre adresse? _____

Quel est votre numéro ATS **ou** de téléphone?

Quelle est votre adresse courriel? _____

Faites un « X » dans la ou les cases correspondant à votre statut.

Membre de la famille.

Personne aidante.

Organisme d'aide. Quel est le nom de l'organisme?

Avocat(e). Quel est le nom de votre cabinet d'avocats ou de votre organisme d'assistance juridique? _____

Tuteur et curateur public.

Décideur(se) au nom d'autrui ou mandataire d'une personne qui, selon un avis juridique, n'est pas capable de prendre des décisions d'argent.

Les décideurs au nom d'autrui doivent joindre au formulaire de réclamation :

1. l'avis de décision et l'acte de nomination;
2. le renouvellement du statut de décideur au nom d'autrui, s'il y a eu renouvellement.

Exécuteur(trice) testamentaire ou fiduciaire d'une personne qui a résidé au MDC et qui est décédée **après** le 31 octobre 2016. Si vous représentez une succession, vous devez fournir les documents suivants avec le formulaire de réclamation :

1. lettres d'administration;
2. lettres d'administration avec testament en annexe; lettres d'homologation; ou
3. ordonnance d'administration sommaire au sens de l'article 47 de la *Loi sur la pratique relative aux successions devant la Cour du Banc du Roi*.

Autre (précisez) : _____

Si vous présentez une réclamation pour le compte d'une autre personne, vous devez soumettre des documents qui prouvent votre droit d'agir au nom de la personne qui fait la réclamation. Les personnes qui occupent les rôles suivants sont concernées :

- Décideurs au nom d'autrui
- Mandataire
- Exécuteur ou fiduciaire de la succession

**SI VOUS AVEZ REMPLI LE FORMULAIRE POUR QUELQU'UN
D'AUTRE, VOUS AVEZ MAINTENANT TERMINÉ. VEUILLEZ ENVOYER
LE FORMULAIRE À L'ADMINISTRATEUR LE 27 AOÛT 2023.**